

O 5, rue député Lucien-Salette - 34110 Frontignan



Horaires d'ouverture au public (sans rendez-vous) :

Lundi/mercredi : 9 h > 12 h - 13 h 30 > 16 h 45

Mardi/jeudi: 9 h > 12 h

Vendredi: 9 h > 12 h - 13 h 30 > 16 h 30

04.67.18.50.64

france.services@frontignan.fr





Les services du quotidien près de chez vous



Un accompagnement gratuit et personnalisé pour vos démarches numériques





















La Maison de Services Au Public (MSAP) de Frontignan la Peyrade est devenue, depuis le 16 avril 2021, France services qui vous propose un accompagnement numérique gratuit et personnalisé pour vos démarches en lien avec nos partenaires:



CAF

- ◆ Informations et aide à la demande de prestations (APL, RSA, Prime d'activité, allocations familiales, etc.)
- Aide à la déclaration d'un changement de situation, des ressources trimestrielles



CARSAT

- ◆ Informations sur les droits,
- ◆ Aide à la mise à jour de votre dossier



MSA

- ◆ Informations sur les droits et prestations,
- ◆ Aide à la déclaration des ressources



CPAM - Caisse primaire d'assurance maladie

- Informations sur les droits et prestations,
- ◆ Aide à la mise à jour de votre dossier



ANTS-Agence Nationale des Titres Sécurisés de la Préfecture

 Aide aux démarches en ligne pour les permis de conduire et les cartes grises



IMPÔTS

◆ Aide à la déclaration d'un changement de situation



JUSTICE

◆ Mise en relation avec le conciliateur de justice - Défenseur des droits



PÔLE EMPLOI

◆ Aide à l'utilisation de votre compte personnel : télécandidature, actualisation, consultation des offres, déposer son CV



LA POSTE

 Consultation des services en ligne de La Poste (sauf banque postale) Les permanences des partenaires à France services : APIJE, ACCES, BGE, conciliateur de justice, défenseur des droits, GEFOSAT, Veolia. Plus de renseignements au 04 67 18 50 64.

Les agents communaux présents à France Services peuvent vous accompagner pour :

- ◆ Obtenir une information de premier niveau (accompagnement dans les démarches quotidiennes, orientations si nécessaire, etc.),
- Mettre à disposition et vous accompagner dans l'utilisation d'outils informatiques (création d'une adresse email, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution des dossiers administratifs de nos partenaires, etc.)
- ◆ Vous aider aux démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de prestations en ligne, création d'espace personnel, etc.)
- ◆ Résoudre les cas les plus complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux des partenaires

